



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Boisbriand du 18 mai 2021 tenue à 18 heures et à laquelle assistent les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse MARLENE CORDATO.

Les membres du conseil assistent à la séance par vidéoconférence leur permettant d'y participer simultanément, de délibérer et voter conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020.

Le directeur général par intérim et la greffière assistent également à la séance par vidéoconférence.

Avec l'assentiment de tous les conseillers, la séance est tenue à compter de 18 heures.

**AVIS DE MOTION DÉTAILLÉ 2021-05-256
RÈGLEMENT RV-1447-023**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion pour la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1447-023 modifiant l'article 117 du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à remplacer le tableau inséré après la phrase introductive, par le suivant :

SECTEUR	ADRESSE
Chemin de la Grande-Côte	22-24, chemin de la Grande-Côte
	85, chemin de la Grande-Côte
	167, chemin de la Grande-Côte
	227, chemin de la Grande-Côte
	232, chemin de la Grande-Côte
	274, chemin de la Grande-Côte
	331, chemin de la Grande-Côte
	352, chemin de la Grande-Côte
	394, chemin de la Grande-Côte
	417, chemin de la Grande-Côte
	531, chemin de la Grande-Côte
	541, chemin de la Grande-Côte
633, chemin de la Grande-Côte	
Chemin de la Côte Sud	54, chemin de la Côte Sud
	70, chemin de la Côte Sud
	87, chemin de la Côte Sud
	99, chemin de la Côte Sud
	130, chemin de la Côte Sud
	146, chemin de la Côte Sud
	186, chemin de la Côte Sud
210, chemin de la Côte Sud	

	214, chemin de la Côte Sud
	223, chemin de la Côte Sud
	253, chemin de la Côte Sud
	310, chemin de la Côte Sud
	330, chemin de la Côte Sud
	345, chemin de la Côte Sud
	367, chemin de la Côte Sud
	372, chemin de la Côte Sud
	396, chemin de la Côte Sud
	410, chemin de la Côte Sud
	418, chemin de la Côte Sud
	439, chemin de la Côte Sud
Chemin de la Rivière-Cachée	3116, chemin de la Rivière-Cachée
	3454, chemin de la Rivière-Cachée
	3510, chemin de la Rivière-Cachée
	3683, chemin de la Rivière-Cachée
	3750, chemin de la Rivière-Cachée
	3767, chemin de la Rivière-Cachée
Chemin du Grand-Saint-Charles	510, chemin du Grand-Saint-Charles
Rue Émile-Nelligan	475, rue Émile-Nelligan
Rue Hubert-Aquin	195-197, rue Hubert-Aquin
Chemin de l'île Malouin	1-9, chemin de l'île Malouin
Montée Sanche	255, montée Sanche
	333, montée Sanche

Cette modification aura pour effet, qu'à moins de disposition spéciale de critère ou d'objectif, tout agrandissement de bâtiment principal, tout nouveau bâtiment accessoire, tous travaux majeurs de rénovation modifiant l'apparence du bâtiment, de même que tous les terrains ou parties de terrain devant être aménagés ayant trait à un bâtiment d'intérêt patrimonial, soient soumis aux dispositions de la sous-section II du Règlement RV-1447.

Le projet de règlement a été déposé à la séance du 4 mai 2021.

RÉSOLUTION 2021-05-257

SOUMISSIONS – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE CARTIER, D'UNE PARTIE DE LA RUE HECTOR-LANTHIER ET DE PARTIES DU CHEMIN DE LA CÔTE SUD – CONTRAT 2021-1846 – RÉGLEMENT RV-1623

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les plans, devis et surveillance dans le cadre des travaux de réfection d'une partie de l'avenue Cartier, d'une partie de la rue Hector-Lanthier et de parties du chemin de la Côte Sud, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES

MLC Associés inc.
400-2990, avenue Pierre-Péladeau
Laval (Québec) H7T 3B3

Shellex Groupe Conseil inc.
3185, boulevard de la Pinière, bureau 203
Terrebonne (Québec) J6X 4P7

ATTENDU l'assujettissement des offres reçues à un système d'évaluation et de pondération suivant la loi, elles ont été évaluées par un comité de sélection et conformément au Règlement RV-1650 sur la politique de gestion contractuelle;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection du 4 mai 2021 et celle du Service du génie du 12 mai 2021;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 26 avril 2021 et d'une copie du rapport du comité de sélection du 4 mai 2021.

D'accepter l'offre de Shellex Groupe Conseil inc. au montant de 183 960 \$, toutes taxes incluses, celle-ci ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation pour les plans, devis et services professionnels dans le cadre des travaux de réfection d'une partie de l'avenue Cartier, d'une partie de la rue Hector-Lanthier et de parties du chemin de la Côte Sud – Contrat 2021-1846 – Règlement RV-1623.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-258
VILLE DE BOISBRIAND C. LA COMPAGNIE D'ASSURANCE TRAVELERS
DU CANADA ET ALS – SIGNATURE D'UNE TRANSACTION-QUITTANCE –
APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet de transaction-quittance entre la Ville de Boisbriand, La Compagnie d'assurance Travelers du Canada, Veolia Eau Technologies Canada inc., La Garantie, compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord et Norda Stelo inc. (Roche) en ce qui a trait aux dossiers portant les numéros 700-17-012248-158 et 500-17-090768-154 ainsi que partiellement pour le dossier numéro 500-17-090753-156 à l'égard du différend opposant la Ville et La Compagnie d'assurance Travelers du Canada, tel que soumis.

DE libérer la somme de 1 159 717,75 \$, toutes taxes incluses, en capital, intérêts et frais, correspondant au montant de la retenue contractuelle due.

D'approprier au surplus libre accumulé la somme de 54 636 \$ pour couvrir l'écart entre le solde disponible de l'emprunt autorisé au Règlement RV-1367 et le montant payable de 208 558,59 \$, toutes taxes incluses, en capital, intérêts et frais correspondant à la portion reconnue par Roche (Norda Stelo inc.) de la réclamation pour les travaux supplémentaires présentée par Les Constructions Infrabec inc.

D'autoriser le paiement de la somme totale de 1 368 276,34 \$ en capital, intérêts et frais, incluant les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ayant trait à un sujet inscrit à l'ordre du jour de la séance n'a été reçue.

RÉSOLUTION 2021-05-259 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE lever la séance à 18 h 7.

Adoptée